

# ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DU PAYS FOUESNANTAIS

Lettre d'information

Décembre 2023

*Penser globalement, agir localement*

## Préambule

Oh !

Ce mois-ci,

J'ai eu dans ma besace,

Des jugements qui m'agacent,

Des campings qui prennent leur aise,

Des gendarmes qui se plaignent de nos plaintes.

C'est décidé, pour Noël je réclame un plateau de Monopoly !

xxxx

xxxx

-----  
\  
-----

## À la rencontre des adhérents

Nous avons proposé deux dates de réunion pour rencontrer les adhérents. Une quinzaine de personnes sont venues un vendredi soir ou un samedi après-midi pour échanger, partager, proposer leurs compétences ou des services.

De notre côté, nous avons explicité notre fonctionnement et nos actions.

Chacun est reparti satisfait de ces rencontres conviviales que nous souhaitons renouveler régulièrement.

## Nouvelles du Tribunal à Penfoulic

Nous avons sollicité le Tribunal Administratif pour les travaux d'aménagement associés à la véloroute, la Littorale.

Nous dénonçons des travaux conséquents sur le Domaine Public Maritime.

Nous avons démontré que le préfet avait demandé à la CCPF de renommer l'intitulé du projet. Ainsi, le projet vélo route sur le DPM est devenu un projet de lutte contre l'érosion !

Malgré les preuves flagrantes que nous avons apportées, notre requête a été rejetée



## Nouvelles du Tribunal à Penfoulic (bis)

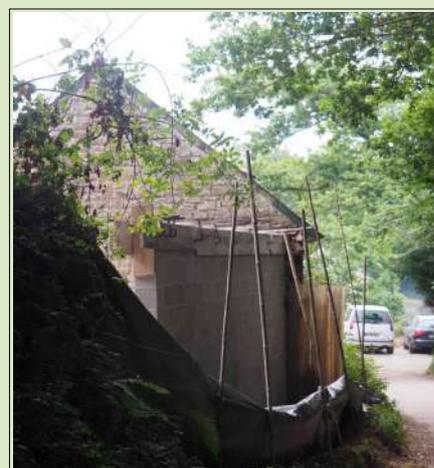
Tout près de la digue du fond de l'anse de Penfoulic, nous avons demandé au Tribunal Administratif de statuer sur des travaux de rénovation dans la bande des 100 mètres.

Nous avons pu voir que des travaux avaient débuté sans autorisation bien que camouflés du regard par des bâches dans la partie basse du Chemin Creux.

Pourquoi donc se cacher ?

Nous avons tenté de prouver qu'il s'agissait d'une faute intentionnelle (permis frauduleux) mais la jurisprudence démontre que les tribunaux rejettent majoritairement ces demandes en invoquant l'erreur d'appréciation.

Notre requête a finalement été rejetée.



## Le camping de l'Atlantique en infraction

Le Tribunal a rendu son jugement sur les travaux que la société Camping de l'Atlantique a effectués en 2019.

Il s'agissait de la construction d'un bâtiment commercial et du réaménagement de l'entrée et des parkings.

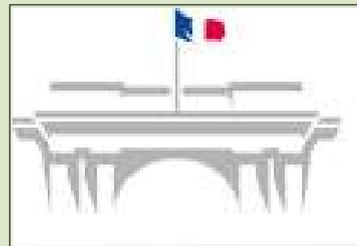
Nous avons relevé une infraction à la Loi Littoral, ce que le jugement de 2021 avait confirmé.

La mairie et la société camping avaient fait appel.

L'arrêt qui vient d'être rendu par la Cour d'Appel de Nantes confirme le premier jugement.

Les requêtes de la commune de Fouesnant et de la société Camping de l'Atlantique sont rejetées.

Par ailleurs, la gérante du camping a déjà été condamnée en 2018 pour des installations et travaux illégaux. Mais rien ne l'arrête puisqu'elle continue en remblayant une zone naturelle. Nous sommes en attente d'une réaction du Procureur de la République de Quimper.



## Encore un camping...

Les procédures que nous avons menées devant le Tribunal Administratif concernant le camping de Kerscolper ont abouti.

Notre action a débuté en 2016 quand les gérants ont réaménagé la zone d'accueil du camping. Une construction a été édifiée sur une parcelle sans autorisation administrative et en infraction avec la Loi Littoral.

Le Préfet, bien que sollicité, n'avait pas voulu constater ces travaux. Il en a été contraint mais son inspecteur n'avait, semble-t-il, rien remarqué.

La demande de permis rétro-active n'a pas été reconnue par le Tribunal.

La construction est bel et bien illégale.

La demande de régularisation de ces installations illégales a fait l'objet de l'accord d'un permis d'aménager et d'un permis de construire qui viennent d'être annulés par le tribunal.

La fraude initiale reste de mise avec le soutien de la mairie de Fouesnant.



## Comme un bruit qui court ...

C'est bientôt Noël et, au vu des constructions qui voient le jour sur le territoire fouesnantais, nous pourrions proposer la création d'une édition spéciale du Monopoly.

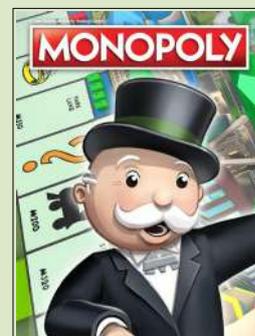
La plateau de jeu de Beg-Meil pourrait proposer un Hôtel 4 étoiles en lieu et place de l'Agro-campus. Le porteur du projet nous a par ailleurs invité par deux fois à suivre l'évolution de son bébé qui tendrait à retrouver « le charme des années folles ».

Un autre projet d'hôtel serait également sur les rails dans ce secteur ainsi que de nouveaux immeubles.

Que d'offres en matière d'hôtellerie !

Nous attendons les permis qui sont à l'instruction.

En attendant, continuons notre partie de Monopoly. en espérant ne pas tomber sur la case « Amende » ou « Allez en prison ! ».



## « Arrête de te plaindre ! »

Nous sommes parfois amenés à constater des atteintes à l'environnement ou des infractions. Nous avons pris le parti d'en informer les autorités afin de remonter l'information au Procureur. Le moyen à la disposition de tout citoyen est le dépôt de plainte auprès du Procureur via les services de la gendarmerie.

Si notre première impression fut bonne dans cette collaboration avec les gendarmes, nous avons ressenti un refroidissement lors de nos dernières requêtes.

En effet un nouveau dépôt de plainte nous a été refusé par la gendarmerie, au motif qu'un dossier était déjà en cours. La gérante d'un certain camping continue donc ces terrassements et ré-haussements sans être inquiétée sur une parcelle lui appartenant et qu'elle loue à son camping.

Il nous est déjà difficile de suivre les dossiers, trop souvent classés sans suite quand il s'agit d'atteintes à l'environnement, mais cela devient très compliqué quand notre plainte n'est pas prise en compte.



Le constat sera néanmoins adjoint à une plainte précédente sur le même camping, nous a-t-il été promis.

Nous avons insisté sur le fait qu'il nous est essentiel d'apparaître nominativement dans la procédure pour être autorisé à avoir connaissance du suivi du dossier par le Procureur.

Les gendarmes ont toutefois reconnu que nos dossiers étaient consistants et très bien construits.

**Et pour finir ...**



Un salut amical de ce Père-Noël aux allures printanières qui rappelle à notre bon souvenir notre intervention au sujet de la patinoire qui a tant fait parler d'elle et remplacée aujourd'hui par une piste de roller.

« *Bonnes fêtes de fin d'année !* »